

PARTICULIERS	PROFESSIONNELS
COMMENT OBTENIR SA CARTE D'ACCÈS ?	
<p>Transmission du dossier d'inscription accompagné des justificatifs (avant le 31/12/2017) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Par dépôt ou envoi postal à la Communauté de Communes : 26 rue de l'Abbé Frémont - 33460 ARSAC. ➤ Par mail à decheterie@medoc-estuaire.fr. ➤ Par dépôt dans votre mairie qui transmettra votre dossier à la Communauté de Communes. 	
Justificatifs à fournir	Justificatifs à fournir
<ul style="list-style-type: none"> ● Formulaire d'obtention complété et signé. ● Copie de la pièce d'identité du demandeur. ● Copie du dernier avis de Taxe d'Habitation. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Convention d'accès aux professionnels complétée et signée. ● Copie de la pièce d'identité du représentant légal. ● Copie d'un extrait K-bis de moins de 3 mois.
1 seule carte délivrée par foyer.	1 seul compte établi par professionnel avec possibilité de délivrer jusqu'à 5 cartes maximum.

Vous recevrez **gratuitement** par courrier à l'adresse indiquée votre nouvelle carte **au cours du 1^{er} trimestre 2018**.